

# REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF RALLYES

## 1<sup>er</sup> Rallye Régional du Centre-Bretagne

*Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA.*

### PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : **Le 13 mai 2025**

Ouverture des engagements : **Le 13 mai 2025**

Clôture des engagements 29 juillet 2025

Parution du carnet d'itinéraire : ... au Bar du Manoir 27 Avenue de la libération 56920 Noyal-Pontivy le samedi 09 août 2025 de 8h00 à 13h00.

Dates et heures des reconnaissances : le samedi 09 août 2025 de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30

Vérifications administratives : le 09 août 2025 de 8h45 à 12h00 et de 13h30 à 16h30 à l'hippodrome de Kernivinen 56920 Noyal-Pontivy

Vérifications techniques le samedi 09 août de 09h30 à 12h45 et de 14h15 à 17h15 Place Aristide Briand 56300 Pontivy

Heure de mise en place du parc de départ : le samedi 09 août 2025 à 10h00 : champs de course Hippodrome de Kernivinen 56920 Noyal-Pontivy.

1<sup>ère</sup> réunion des Commissaires Sportifs : 11h00

Publication des équipages admis au départ : le samedi 09 août à 18h00 au tableau d'affichage de l'hippodrome

Publication des heures et ordres de départ : le samedi 09 août à 18h00 au tableau d'affichage de l'hippodrome

Départ de la première voiture : le dimanche 10 août 2025 à 8h10

Arrivée de la première voiture : le dimanche 10 août 2025 à 15h08

Vérification finale : le dimanche 10 août 2025 Lieu : Garage Noyal Automobile – Burenno 56920 Noyal-Pontivy.

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

Publication des résultats du rallye : le dimanche 10 août au plus tard 30mn après l'arrivée du dernier concurrent au Tableau d'affichage de l'hippodrome

Remise des prix : le dimanche 10 août 2025 à 17h Lieu : podium - Hippodrome de Kernivinen

### ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile **ASACO Océane** organise les 09 et 10 août 2025 en qualité d'organisateur administratif le 1<sup>er</sup> Rallye Régional du Centre Bretagne. **Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Bretagne-Pays de Loire le 13 mai 2025 sous le N°35 et par la FFSA sous le N° 373 en date du 13 mai 2025.**

## **ORGANISATEUR TECHNIQUE**

Nom : Association **RACE Breizh**

Adresse : 27 rue du Presbytère 56920 Noyal-Pontivy

Téléphone : 06.71.03.00.85

Mail : contact@rallyecentrebretagne.bzh

Site internet : www.rallyecentrebretagne.bzh

**Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1<sup>er</sup> des prescriptions générales édictées par la FFSA.**

### **1.1P. OFFICIELS**

*Au minimum :*

Président du Collège des Commissaires Sportifs	Dominique JOUBERT	Licence n°14860
Commissaires Sportifs (au nombre de 2)	Jean Paul Bedin	Licence n°3271
	Marine MARTINEAU	Licence n° 210441
Directeur de Course	Serge Fauvel	Licence n° 2517
Directeur de Course adjoint PC	MAWDSLEY Myriam	Licence n°11115
Directeur de Course adjoint PC	Jean Luc PAGE	Licence n°4727
Directeurs de Course Adjoints ES 1,3,5	MINEUR Jean Louis	Licence n° 29169
Adjoints DC délégués ES 1,3,5	MAWDSLEY Joachim	Licence n° 15063
Course Adjoints ES 2,4,6	MERLIOT Gilles	Licence n° 10396
Commissaire Technique responsable	PENILLA Bernard	Licence n° 17999
Commissaires Techniques adjoints	Patrick GUILLEUX	Licence n° 55340
Chargés des relations avec les concurrents	Cathy CONDEMINE	Licence n°56617
	CHEVESSIER Benoît	Licence n°308406
Chronométrateurs	Maryse GUION	Licence n°12140
	GAUDET Ghislaine	Licence n° 4210
	VALLEE Cyril	Licence n°354540
	SERVOIN Corine	Licence n° 48875
Classement	MONFORT Stéphane	Licence n° 38611
Médecin Chef	Preuss Gérard	Licence

### **1.2P. ELIGIBILITE**

Le 1<sup>er</sup> Rallye Régional du Centre-Bretagne compte pour La Coupe de France des Rallyes Coefficient 2

Le Championnat de la ligue Bretagne Pays de la Loire

Le Championnat ACO.

### **1.3P. VERIFICATIONS**

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives.

*Conforme au règlement standard FFSA*

## ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

### 3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

**3.1.5P.** Toute personne qui désire participer au 1<sup>er</sup> Rallye Régional du Centre-Bretagne doit s'engager sur le site <https://engagement.ffsa.org/>, puis imprimer la fiche et l'adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) avec le chèque à l'ordre de RACE BREIZH avant le 29 juillet 2025

**3.1.10P.** Le nombre des engagés est fixé à 80 voitures maximum

Les droits d'engagement sont fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : 280 €
- Sans la publicité facultative des organisateurs : 560 € (280€ x 2).

**3.1.12P.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

## ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

### 4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée uniquement dans le Parc d'assistance de l'hippodrome de Kernivinen.

Accès aux véhicules munis de l'autocollant « Assistance » ou « Reconnaissance » distribué à la remise du roadbook (2 véhicules maximum). Parking accompagnant à proximité. (voir carte en annexe)

Chaque concurrent a l'obligation de stationner son plateau dans le parc spécifié par l'organisateur (voir carte en annexe)

Une pénalité de 200 € sera appliquée par infraction constatée.

## ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

### 5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

### 6.1P DESCRIPTION

Le 1er Rallye Régional du Centre-Bretagne représente un parcours de 85,650 km.

Il comporte 1 étape divisée en 3 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39.90 km.

Les épreuves spéciales sont :

ES 1,3,5 : Kerio – 8,5 km x 3 fois.

ES 2,4,6 : Kergat – 4,8 km x 3 fois.

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

## **6.2P. RECONNAISSANCES**

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : 3

### **ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE**

*Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.*

### **ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL**

*Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.*

### **ARTICLE 9P. CLASSEMENTS**

*Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.*

### **ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES**

*Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.*

Prix en numéraire : à l'issue de chaque spéciale, les différents vainqueurs de classe recevront une prime de 30€ (50 % si moins de 3 partants dans la classe au départ du rallye)

Coupes : 2 coupes par équipage aux 3 premiers scratch, 2 coupes au 1<sup>er</sup> de classe, 2 coupes au 1<sup>er</sup> équipage féminin, 2 coupes au 1<sup>er</sup> équipage terminant son premier rallye.

La remise des prix se déroulera le: dimanche 10 Août à 17h00 au podium - Hippodrome de Kernivinen.

